

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

IMMEUBLES NUS À USAGE AUTRE QU'HABITATION

LE FORMULAIRE N°2072-E ET, LE CAS ÉCHÉANT, LA DÉCLARATION N°1330-CVAE DOIVENT IMPÉRATIVEMENT FAIRE L'OBJET
D'UN DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ (EDI-TDFC)

Vous trouverez toutes les informations utiles sur impots.gouv.fr dans la rubrique PROFESSIONNELS.

NEANT

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE :		MICHEL THOMAS S.C.I.														
ADRESSE DE L'ENTREPRISE :		67 BOULEVARD EXELMANS 75016 PARIS 16 ieme														
NOM ET ADRESSE PERSONNELLE DE L'EXPLOITANT :																
		<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;"> </td> </tr> </table>		3	7	8	7	9	8	9	9	5				
3	7	8	7	9	8	9	9	5								
N° d'identification de l'entreprise (SIREN)																
Exercice ouvert le :	01/01/2018	et clos le :	31/12/2018													
I - RECETTES																
Montant brut des fermages ou des loyers encaissés	R01	637 285														
Dépenses par nature déductibles de l'impôt sur le revenu incombant normalement à la société, la collectivité ou l'organisme sans but lucratif mises par convention à la charge des locataires	R02	25 827														
Recettes brutes diverses (subventions ANAH, indemnités d'assurances....)	R03															
TOTAL A	T01	663 112														
II - DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES																
Frais d'administration et de gestion et autres frais de gestion	D01	38 514														
Primes d'assurances	D02	12 492														
Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	D03	17 749														
Dépenses relatives aux travaux de restauration	D04															
Dépenses spécifiques aux monuments historiques	D06															
Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	D07															
Indemnités d'éviction, frais de relogement	D08															
Déductions spécifiques du revenu brut (diminuées des éventuelles réintégrations)	D09															
Montant de la déduction au titre de l'amortissement	D10															
Provisions pour charges de copropriété payées par les copropriétaires bailleurs et régularisations éventuelles de provisions antérieures	D11	(648)														
TOTAL B	T02	68 107														

III – VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
Calcul de la Valeur Ajoutée		
TOTAL (lignes T01-T02)	T03	595 005
IV - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)		
Mono établissement au sens de la CVAE (cocher la case)	L01	<input checked="" type="checkbox"/>
Effectifs au sens de la CVAE *	L05	
<u>Période de référence:</u>		
date de début	L02	01/01/2018
date de fin		31/12/2018
Valeur ajoutée rentrant dans le dispositif de la CVAE	D12	595 005
Chiffre d'affaires de référence CVAE	L03	637 285
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	L06	
Date de cessation	L04	

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés